

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

BIBLIOTHÈQUE ÉVA-CIRCÉ-CÔTÉ



RAPPORT : ÉTAPE 1

Date : 5 septembre 2023
Révision 18 septembre 2023

Le 25 avril 2023, la Ville de Montréal a lancé un concours d'architecture pluridisciplinaire pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque Saint-Charles dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. L'édifice existant est situé sur la rue d'Hibernia à l'angle de la rue Mullins. L'institution sera renommée Bibliothèque Éva-Circé-Côté au terme des travaux de construction.

Le concours est de type à deux étapes dont la première consistait en un appel de candidatures dans le but de sélectionner quatre équipes pluridisciplinaires. Les finalistes devront présenter un projet répondant aux exigences du programme qui leur est soumis.

Le présent rapport fait état du déroulement de la première étape et des délibérations du jury lors de la séance d'évaluation des dossiers de candidature reçus le 27 juin dernier dans le cadre de la première étape.

Période d'appel de candidature

Un nombre total de huit addendas a été transmis via le SEAO dans la période comprise entre le 25 avril et le 8 juin 2023.

Dépôt des dossiers de candidature

Vingt (20) dossiers de candidature ont été déposés. À la suite des vérifications des éléments d'admissibilité, quinze (15) dossiers ont été déclarés « conformes » et cinq (5) dossiers ont été déclarés « *inadmissibles* » pour l'une ou l'autre, ou une combinaison des motifs suivants :

- Absence du permis d'exercice requis ou confirmation de pré-admissibilité à exercer au Québec
- Non-respect des compétences requises pour le surveillant de chantier en architecture
- Absence de l'autorisation de contracter avec un organisme public émise par l'AMP, par une firme en ingénierie
- Non-respect de l'exclusivité de participation à une seule équipe d'ingénieurs en électromécanique.

Les quinze (15) dossiers de candidatures conformes ont donc été transmis aux membres du jury pour leur évaluation qualitative.

Séance du jury

Les sept membres du jury présents lors de la séance d'évaluation du 30 août 2023 sont ceux indiqués au règlement du concours, soient, par ordre alphabétique :

- **Susan D. Bronson**, architecte, consultante en conservation et en aménagement
- **Martin Cloutier**, résident de Pointe-Saint-Charles et membre du comité de suivi de l'Opération populaire d'aménagement
- **Charles Julien**, ingénieur, Division de la transition écologique et innovation, Ville de Montréal
- **Suzanne Laure Doucet**, architecte, Pivot : Coopérative d'architecture
- **Robyn Maler**, cheffe de division, bibliothécaire, Division culture et bibliothèques, Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal
- **Marie-Pier Marchand**, architecte, Arrondissement Le Sud-Ouest, Ville de Montréal
- **Mark Poddubiuk**, architecte, Poddubiuk architecte

En début de séance, les membres ont nommé Monsieur Martin Cloutier, à titre de président du jury. Monsieur Cloutier a présidé les délibérations tout au long de cette séance et sera reconduit comme président lors des délibérations de l'étape 2 tel que prévu au règlement.

Observateur

Une personne a assisté à la séance d'évaluation à titre d'observateur, soit :

- **André Herrera**, architecte, OAQ, ACECP, M.Arch, M.Urb
Gestionnaire de projets immobiliers, chargé de projet
Direction de la Gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification des immeubles
Ville de Montréal

Évaluations

Les évaluations ont débuté avec les quinze (15) dossiers de candidature conformes. Ceux-ci avaient été examinés et évalués de façon individuelle par les membres du jury avant cette séance de travail. Chaque dossier a été évalué selon les critères indiqués au règlement du concours, soient :

- Compréhension des enjeux 30%
- Approche conceptuelle 30%
- Qualité et plus-value de l'équipe en architecture 25%
- Qualité et plus-value de l'équipe en ingénierie 15%

Les membres du jury ont commencé les discussions par le partage de leur appréciation générale des candidatures. Chacun avait préalablement réalisé des évaluations individuelles. Celles-ci ont servi de base pour les discussions, sans toutefois en partager le pointage, car l'évaluation finale a été réalisée de façon commune.

Les membres du jury ont procédé à un tour de table afin de nommer leurs cinq dossiers ayant obtenus les meilleures évaluations individuelles. Ce partage a permis d'identifier cinq candidatures n'ayant pas été présentes dans les cinq premiers rangs selon les évaluations personnelles de chaque membre du jury. Les évaluations plus faibles de ces équipes résidaient principalement dans l'un ou l'autre des critères de compréhension des enjeux ou de l'approche conceptuelle, ou bien, pour certaines, de la combinaison des deux.

Il a alors été convenu de concentrer les prochaines discussions sur les dix autres dossiers ayant obtenu de bonnes évaluations, et ce, de façon très variée d'un membre à l'autre. Chacun de ces dix dossiers de candidature a fait l'objet d'échanges détaillés concernant les quatre critères d'évaluation. Cet exercice a permis d'identifier quatre candidatures dont l'approche conceptuelle présentée n'a pas convaincu l'ensemble du jury de les conserver en lice pour les prochaines discussions détaillées.

Par la suite, il est proposé de réaliser un tour de table pour identifier les deux candidatures ayant obtenu les évaluations générales les moins élevées selon chaque membre du jury et parmi les six dossiers toujours en lice pour leurs bonnes évaluations générales. L'exercice a plutôt permis de constater que deux de ces candidatures méritaient d'excellentes évaluations de la part de tous les membres du jury. Les résultats de ces échanges concernant les quatre autres dossiers, étant très variés, le jury a poursuivi ses discussions détaillées pour l'évaluation de chaque dossier pour chacun des critères. La qualité des dossiers reçus a provoqué d'intenses discussions, et des plus intéressantes. Le jury a apprécié les quatre équipes de professionnels et leurs expériences en regard du présent projet. À la suite des annotations de ces équipes, les deux autres candidatures s'ayant mérité de meilleures notes se sont démarquées par la qualité de leur approche conceptuelle présentée.

Le jury a procédé à l'attribution des notes pour chacun des quatre critères d'évaluation et pour chacune des quinze équipes pluridisciplinaires. Les évaluations ont permis de confirmer les rangs octroyés aux équipes selon les discussions tenues tout au long de la journée.

Les membres du jury ont donc désigné les quatre équipes finalistes suivantes, par ordre alphabétique :

- **Affleck de la Riva architectes**
En ingénierie : ARUP Canada
- **Atelier Big City + Cimaïse**
En ingénierie: St-Georges Structures et Civil / Ambioner
- **In situ + DMA**
En ingénierie: Les Services EXP

- **Lapointe Magne & Associés + L'OEUF Architectes**
En ingénierie: VINCI Consultants / L2C Experts / Dupras Ledoux

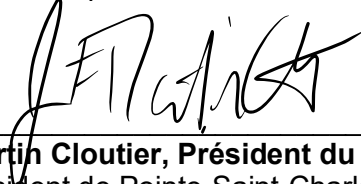
Chacun des quinze (15) concurrents conformes pourra obtenir le pointage qui lui a été accordé selon la grille d'évaluation du règlement du concours en faisant la demande auprès de la conseillère professionnelle.

Rapport de l'Étape 1 du Concours d'architecture pluridisciplinaire pour la Bibliothèque Éva-Circé-Côté, rédigé par :



Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :



Martin Cloutier, Président du jury
Résident de Pointe-Saint-Charles et membre du comité de suivi de l'Opération populaire d'aménagement

Au nom de tous les membres du jury :

Susan D. Bronson
Architecte, consultante en conservation et en aménagement

Charles Julien
Ingénieur, Division de la transition écologique et innovation, Ville de Montréal

Suzanne Laure Doucet
Architecte
Pivot : Coopérative d'architecture

Robyn Maler
Cheffe de division, bibliothécaire
Division culture et bibliothèques, Arrond.Sud-Ouest

Mark Poddubiuk
Architecte
Poddubiuk architecte

Marie-Pier Marchand
Architecte
Arrondissement Sud-Ouest, Ville de Montréal